



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 72 g) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : relation entre le désarmement et le développement

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Depuis 1987, l'Assemblée générale prie chaque année le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement, qui s'est tenue au Siège de l'ONU en septembre 1987¹. Ce programme d'action esquissait un mandat multisectoriel exigeant une étroite coopération entre les secteurs économique et politique du Secrétariat². En réponse à ces demandes, le Secrétaire général a présenté 10 rapports. Les trois premiers (A/44/449, A/45/592 et A/46/527) ont décrit les activités menées par le Secrétariat en application du programme d'action dont le Département des affaires de désarmement a assuré la coordination. Les quatrième et cinquième rapports (A/47/452 et A/48/420), soumis alors que le Centre pour les affaires de désarmement souffrait d'une grave pénurie de ressources, ont appelé l'attention sur l'évolution de la situation internationale. Dans le sixième rapport (A/49/476), après avoir fait le bilan des activités des Nations Unies dans ce domaine et souligné les faits les plus récents, le Secrétaire général a demandé aux États Membres de lui fournir de nouvelles directives. Dans les septième et huitième rapports (A/50/388 et A/51/207), il était précisé que de nouveaux rapports ne seraient soumis que si les États Membres procédaient à un examen et une évaluation du programme d'action compte tenu de l'évolution de la situation internationale.

* A/53/150.

¹ Voir le *Document final de la Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement*, New York, 24 août-11 septembre 1987 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8).

² Voir le paragraphe 35 du Document final précité.

2. Au paragraphe 3 de sa résolution 51/45 D du 10 décembre 1996, l'Assemblée générale a invité les États Membres à communiquer au Secrétaire général leurs vues et propositions concernant l'application du programme d'action, ainsi que toutes autres vues et propositions concernant la réalisation des objectifs du programme d'action. Aucune communication n'a été reçue par le Secrétaire général. Le Secrétaire général l'a indiqué dans son neuvième rapport à l'Assemblée générale (A/52/228) dans lequel il a réitéré l'observation qu'il avait déjà faite dans les septième et huitième rapports, à savoir que dans l'attente de nouvelles directives de la part des États Membres, il n'avait rien de nouveau à signaler.

3. Au paragraphe 3 de sa résolution 52/38 D du 9 décembre 1997, l'Assemblée générale a de nouveau invité les États Membres à communiquer au Secrétaire général leurs vues et propositions concernant l'application du programme d'action, ainsi que toutes autres vues et propositions concernant la réalisation des objectifs du programme d'action, dans le contexte des relations internationales contemporaines. Aucune communication n'a été reçue par le Secrétaire général.

4. Au paragraphe 4 de la résolution 52/38 D, le Secrétaire général est prié de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 52/38 D, où le Secrétaire général est prié de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

II. Mesures prises

5. À l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action, il est recommandé d'intensifier les travaux que l'Organisation des Nations Unies consacre à l'examen systématique des différents problèmes que posent la définition, la communication et la comparaison des données des budgets militaires. Cette recommandation est mise en oeuvre dans le cadre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'«Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires» par le biais d'un instrument de publication mis au point en 1980. Afin de promouvoir une plus large participation des États Membres, qui ne sont que 35 à fournir actuellement des données à l'ONU au moyen de l'instrument de publication, le Secrétaire général a tenu des consultations épisodiques avec d'autres organismes internationaux et régionaux qui reçoivent aussi des rapports sur les dépenses militaires des gouvernements nationaux. La dernière série de consultations a eu lieu au Siège de l'ONU le 23 avril 1998. Des recommandations spécifiques visant à promouvoir une plus large utilisation de l'instrument de publication sont détaillées dans le rapport soumis par le Secrétaire général à la session en cours de l'Assemblée générale conformément à la résolution 52/32 de l'Assemblée, en date du 9 décembre 1997, relative à l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.

6. En application de l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action, le Secrétaire-général a constitué une équipe spéciale interdépartementale de haut niveau chargée de promouvoir et de coordonner la prise en compte de la relation entre armement et développement dans les activités du système des Nations Unies. Cette équipe spéciale était composée comme suit : le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales, le Secrétaire général adjoint à l'information, le Sous-Secrétaire général à la recherche et à la collecte d'informations, et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

7. L'équipe spéciale a défini les priorités politiques à suivre et supervisé les activités opérationnelles menées en ce qui concerne la relation entre désarmement et développement en deux phases successives. Au cours de la période 1987-1990, l'accent a été mis sur les activités poursuivies par le Secrétariat dans trois grands domaines : suivi de l'évolution des dépenses militaires, sensibilisation du public aux menaces autres que militaires qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et promotion des échanges de données d'expérience nationales sur la conversion des secteurs militaires en secteurs civils. De 1990 à 1993, on s'est plutôt attaché à étendre les réseaux de relations avec les organismes nationaux et internationaux afin que l'ONU puisse jouer un rôle de catalyseur en fournissant des informations, des directives et des compétences techniques.

8. Au paragraphe 2 de son rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, le Secrétaire général a déclaré que la composition de l'équipe spéciale de haut niveau devrait être réexaminée eu égard aux changements de structure intervenus au Secrétariat. Depuis, le Département des affaires économiques et sociales a entrepris une étude des tendances et des problèmes relatifs au commerce international des armes et une évaluation des conséquences des réductions des dépenses militaires. Il se propose de garder à l'étude les facteurs déterminants qui influent sur les dépenses militaires, les niveaux qu'elles atteignent et leurs conséquences socioéconomiques.

9. Compte tenu de la restructuration des secteurs politique et économique du Secrétariat, la composition ci-après est maintenant proposée pour le groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement : le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Département des affaires de désarmement restera chargé de la coordination et des services techniques du groupe directeur et servira d'organe de liaison pour le désarmement et le développement au Secrétariat.

10. Pour donner suite à la recommandation visée à l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action, le Département des affaires de désarmement envisage d'organiser des réunions de travail périodiques pour étudier l'impact des dépenses militaires mondiales sur l'économie mondiale. Étant donné que l'Organisation connaît toujours des difficultés financières, ce projet serait plus facile à réaliser si les États Membres y apportaient des contributions volontaires.